

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de mai 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2019
Séance du 28 mai 2019**

N° 29

**Objet : Contrat de Ville de
Digne les Bains 2015-2020 :
Crédits alloués au titre de la
programmation 2019**

Est nommé secrétaire de séance : Thibaut LE CORRE

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, LE CORRE Thibault, LEJOSNE Patrick (à partir du rapport n° 15), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 19), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (pour le rapport n°1 puis du rapport n° 15 au n° 29), THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VILLARON Bruno,

Etait suppléé :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à THEBLEMONT Martine
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à HERMITTE Francis (du rapport n°2 au rapport n° 14)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
VIVOS Patrick a donné pouvoir à FIAERT Claude
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 18)

Etaient excusés :

AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BARTOLINI Jean-Louis	PELESTOR Michel
BLOT Michel	PIERRISNARD Jacqueline
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques,
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
ISOARD Roger	TONELLI Corinne
LEDEY Olivier	

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-200067437-20190528-29_28052019

Monsieur Gérard ESMIOL, rapporteur, expose ce qui suit :

La politique de la ville est une politique contractuelle qui vise, comme le précise la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et à la cohésion urbaine à :

- Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers
- Réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

L'enjeu du contrat de ville est d'offrir aux habitants de la politique de la ville les mêmes chances de réussite sociales et professionnelles que celles de tous les citoyens.

Cette politique contractuelle associe de nombreux partenaires : les services de l'Etat, le Conseil Citoyen Politique de la Ville, le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, la ville de Digne les Bains, la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence, Pôle Emploi, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux, les chambres consulaires et les citoyens dans le cadre du Conseil Citoyen Politique de la ville.

Le contrat de ville 2015-2020 précise les enjeux et objectifs de cette politique contractuelle. Ils ont été définis collectivement dans le cadre d'un diagnostic et évoluent régulièrement dans le cadre de l'évaluation. Ils relèvent de trois domaines d'intervention principaux :

- La cohésion sociale
- Le cadre de vie
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi

Le contrat de ville précise également le périmètre d'intervention de la politique de la ville : le quartier prioritaire « centre-ville-Pigeonnier ».

Annuellement, les partenaires du contrat de ville sollicitent par voie d'appel à projet les opérateurs du territoire afin qu'ils soumettent des actions répondant aux enjeux et objectifs du contrat de ville. Un comité de programmation et un comité de pilotage composés de représentants des différents partenaires étudient et proposent de façon concertée leur soutien à différents opérateurs et projets d'actions.

Programmation 2019

Le comité de pilotage du 4 avril 2019 a validé les projets retenus et les contributions financières des partenaires pour l'exercice 2019.

Au titre de la programmation 2019 du Contrat de Ville de Digne les Bains, Provence Alpes Agglomération engage 53 000 € de crédits spécifiques. Une partie de ces crédits (11 750 € en 2019) sera dédiée, selon les termes de la délibération du 12 décembre 2018, au financement du poste d'animateur Politique de la ville/Cœur de ville. Ce poste est cofinancé par l'Etat dans le cadre du dispositif adulte-relais à hauteur de 19 349 € annuels.

L'Etat intervient également dans le cadre de crédits spécifiques 2019 à hauteur de 108 000 €. D'autres partenaires interviennent dans le cadre de leurs crédits de droit commun dans le soutien de ces opérateurs et de leurs projets d'actions.

En 2019, les crédits alloués par Provence Alpes Agglomération sont les suivants :

NOM DE L'OPERATEUR	Titre de l'action	Subvention proposée
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI		
CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	Mobilisation et valorisation des compétences invisibles des femmes pour leur accès à l'emploi	3 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	AILE association intermédiaire	1 500 €
MISSION LOCALE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	#No discri	1 300 €
NOS ROUTES SOLIDAIRES	Auto-école associative	3 000 €
COHESION SOCIALE		
A FLEUR DE PIERRE	Jardins solidaires	4 000 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIGNE LES BAINS (CCAS)	Atelier Santé Ville	4 500 €
COMITE DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT 04 (CDAD)	Développement de l'information et de l'accompagnement juridique à destination des habitants des quartiers politique de la ville	1 250 €
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	Orchestre de quartier du Pigeonnier	2 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Préfiguration d'un centre social	4 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Portage et animation du conseil citoyen politique de la ville	5 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Une WEB-TV éducative, participative et associative	2 000 €
LUDIRUNNER	Animations ludiques de quartiers	1 500 €
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIQUE (PEP) ALPES DU SUD	Vacances et accompagnement à la scolarité	1 000 €
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)	Accompagnement scolaire, 1 heure pour 1 enfant	4 200 €
UNIVERSITE POPULAIRE RURALE OUVERTE (UPRO)	Langue et citoyenneté	1 000 €
CADRE DE VIE		
ENERG'ETHIQUE 04	Auto-réhabilitation accompagnée	2 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190528-29_28052019

Il vous est donc proposé :

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à verser aux opérateurs concernés les subventions correspondantes au titre de la programmation 2019 du Contrat de Ville de Digne les Bains 2015-2020,
- De dire que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 abstentions

(dont M. Martellini qui ne prend pas part au vote)

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190528-29_28052019